

ARBRE DE DÉCISION POUR LA GESTION D'UNE SUSPICION DE VIOLENCE



J'ai un doute sur une situation ou une personne qui ferait subir ou subirait une violence (harcèlement, violences sexuelles, violences physiques, etc.)

OUI

Je me sens suffisamment à l'aise et en sécurité avec le sujet et/ou la potentielle victime

NON

Je relaie ma suspicion / mon doute à une personne de confiance ou association, qui aura la capacité d'aider la potentielle victime.

Je fais un signalement auprès du SDJES* sur dsden33-sdjes-bal-alerte@ac-bordeaux.fr 05.40.54.73.43

Je peux également signaler mes doutes auprès de la police ou de la gendarmerie.

OUI

Je suis témoin ou je recueille des faits de violence qui ont (eu) lieu !



NON

Ce n'est pas la peine d'aller plus loin. Je continue d'observer mon entourage, d'être bienveillant.e, attentif.ve et à l'écoute

OUI

1

J'applique les règles du protocole ABRIS :
Accompagnement
Bienveillance
Respect
Intérêt
Signalement



2

Je la redirige vers des associations / services qui sauront l'accompagner du mieux possible. Je fais le lien.
 Je l'accompagne déposer plainte si elle le désire

3

Je peux me faire accompagner ou avoir des renseignements en contactant :
 - Les associations locales
 - Le CDOS Gironde



CDOS
GIRONDE



Je fais un signalement aux autorités compétentes : dsden33-sdjes-bal-alerte@ac-bordeaux.fr - 05.40.54.73.43
 J'en informe la potentielle victime et je lui garantis l'anonymat (Je peux également envoyer la copie du signalement à ma fédération)

JE M'INTERDIS DE : RÉALISER UN INTERROGATOIRE ; CONFRONTER LES PAROLES ; TAIRE LA SITUATION ; INVESTIGUER LA SITUATION EN INTERNE

Je signale, je protège !

La non dénonciation de crime ou d'agression sexuelle connu est passible de 3 ans de prison et de 45000€ d'amende (art 434-1 et 434-3 du code pénal)

*SDJES = Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports